



## COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES N° 4

loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2018  
instruction ministérielle NOR : INTA1839120J du 21 novembre 2019  
instruction ministérielle NOR : INTA2205675C du 23 février 2022  
arrêté préfectoral n°30-2022-02-07-0001 du 7 février 2022

### Délibération du 17 mars 2022

La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le jeudi 17 mars 2022 à 9 h en mairie du Vigan en présence de M. Lionel GIROMPAIRE, Mme Chantal PRATLONG, Mme Magali FESQUET et Mme Monique LAURENT , désigné-es par arrêté préfectoral du 7 février 2022 en qualité de membres de ladite commission du 12 janvier 2021 au 12 janvier 2024, sur convocation par M. GIROMPAIRE en date du 22 février 2022.

L'arrêté portant désignation des membres de la commission est dûment affiché en mairie depuis sa notification et sur le site internet de la Mairie depuis le 7 février 2022.

Le quorum requis est atteint et la commission peut valablement délibérer.

La commission de contrôle a compétence :

- pour statuer sur les recours administratifs préalables des électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire ;
- pour contrôler la régularité de la liste électorale préalablement au scrutin qui se tiendra le 10 avril 2022 ;

Les décisions de la commission de contrôle sont prises à la majorité des voix des présents. En cas d'égalité des voix, la commission est réputée ne pas avoir délibéré.

La Commission ainsi réunie était appelée à statuer sur les mouvements enregistrés depuis sa dernière réunion le 27 mai 2021.

## INSCRIPTIONS : 247

- **41 inscriptions d'office par l'INSEE** (acquisition de la majorité avant le 24 avril 2021 – naturalisation – récupération des droits civiques), dont :
  - 19 sur la liste principale du bureau de vote N°1 CANTOU
  - 12 sur la liste principale du bureau de vote N°2 SALLE MUNICIPALE JEANNE D'ARC
  - 8 sur la liste principale du bureau de vote N°3 ECOLE MATERNELLE JEAN CARRIERE
  - 2 sur la liste principale sans affectation de bureau, régularisée lors de l'affectation à un bureau
  
- **206 inscriptions volontaires par le Maire**, dont :
  - 83 sur la liste principale du bureau de vote N°1 CANTOU
  - 63 sur la liste principale du bureau de vote N°2 SALLE MUNICIPALE JEANNE D'ARC
  
  - 58 sur la liste principale du bureau de vote N°3 ECOLE MATERNELLE JEAN CARRIERE
  
  - 2 Inscriptions « parasites » sans bureau sur la liste principale résultant d'incident de traitement de demandes d'inscription en ligne, régularisée lors de l'affectation à un bureau.

Aucune inscription n'a été enregistrée sur les listes complémentaires municipales et européennes.

## RADIATIONS : 263

- **215 radiations d'office par l'INSEE** (décès, inscription dans une autre commune, perte des droits civiques – tutelles aggravées, condamnations), dont :
  - 71 sur la liste principale du bureau de vote N°1 CANTOU
  - 84 sur la liste principale du bureau de vote N°2 SALLE MUNICIPALE JEANNE D'ARC
  - 59 sur la liste principale du bureau de vote N°3 ECOLE MATERNELLE JEAN CARRIERE
  - 1 sur la liste complémentaire municipale du bureau de vote N°3 ECOLE MATERNELLE JEAN CARRIERE
  
- **48 radiations par le Maire** pour perte d'attache communale après procédure contradictoire n'ayant donné lieu à aucun recours. Les justificatifs sont consultables et l'état récapitulatif annexé.
  - 17 sur la liste principale du bureau de vote N°1 CANTOU
  - 13 sur la liste principale du bureau de vote N°2 SALLE MUNICIPALE JEANNE D'ARC
  - 18 sur la liste principale du bureau de vote N°3 ECOLE MATERNELLE JEAN CARRIERE

Aucune radiation pour perte d'attache communale sur les listes complémentaires

## RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES DEVANT LA COMMISSION DE CONTROLE (RAPO)

- 0 recours

## OBSERVATIONS

néant

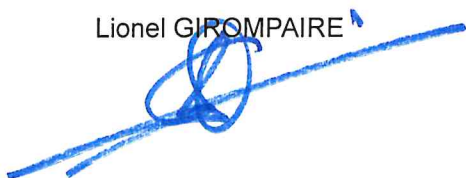
Dans ses conditions, la commission ainsi réunie approuve les modifications apportées ou approuvées par le Maire depuis le 27 mai 2021 et valide la régularité de la liste électorale.

La commission a procédé à la signature de la présente délibération et du tableau ci-annexé.

Mention en sera faite au registre ouvert à cet effet ainsi qu'un affichage en mairie.

Le Vigan, le 17 mars 2022

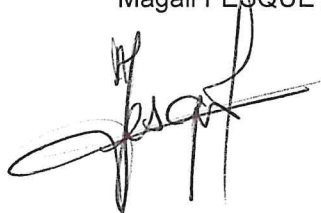
Lionel GIROMPAIRE



Chantal PRATLONG



Magali FESQUET



Monique LAURENT

